

Communiqué de presse

2019 : la Ville de Morges présente un budget responsable et viable

Morges, le 27 septembre 2018. 8,3 millions de francs : tel est le déficit inévitable du budget 2019 de la Ville de Morges (soit une péjoration de 5,6 millions de francs par rapport à 2018). L'entrée en vigueur de la RIE III explique en grande partie le déficit budgétaire.

Malgré quelques incertitudes quant à l'ampleur des pertes fiscales, Morges garde le cap stratégique de ses investissements et assume le développement pérenne de la Ville.

La réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) entre en vigueur le 1^{er} janvier prochain. Résultat : les pertes fiscales de l'ensemble des communes vaudoises sont estimées à 130 millions de francs, alors que l'aide cantonale proposée se monte à seulement 50 millions de francs. La Ville de Morges, quant à elle, obtiendrait du Canton (il manque encore le feu vert du Grand Conseil) une compensation de 1,5 million de francs déjà portée au budget.

Quant aux charges de la facture sociale et de la péréquation directe, le Canton les communiquera à la fin du mois de septembre. Pour cette raison, le budget 2019 de Morges prévoit en l'état actuel les mêmes chiffres qu'en 2018.

Dans ce contexte, le budget 2019 de Morges n'en est pas moins viable : des mesures d'optimisation sont prises telles que maintenir les charges maîtrisables stables, limiter les dépenses d'investissements à 30 millions de francs, augmenter le taux de l'impôt foncier de 1,0 ‰ à 1,5 ‰ et introduire une taxe qui doit permettre de pérenniser l'éclairage public, alliant confort moderne et écologie durable.

A noter que selon le plan des investissements, 27,4 millions de francs seront dépensés notamment pour l'aménagement et la réalisation du nouveau quartier Morges Gare-Sud. Malgré l'augmentation de la dette, la charge de celle-ci diminue grâce aux taux favorables pour l'emprunt.

Enfin, selon les estimations, la dette s'établira à 72 millions de francs soit 4'404 francs par habitant contre 3'333 francs en 2018. Le budget 2019 de Morges répond ainsi à ses besoins de ville en pleine mutation.

La Municipalité

Morges, le 27 septembre 2018

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec :

M. Vincent Jaques, syndic, tél. +41 78 744 77 09

Mme Mélanie Wyss, municipale des finances, tél. +41 78 881 48 70

Mme Gerlinde Stenghele, cheffe du Service des finances, tél. +41 21 804 96 20
